

**DECISION N° 73-2025**

Portant validation du devis E.P Climbing pour des fournitures d'éléments de protections obligatoires du mur d'escalade

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise E.P Climbing ;

Considérant que l'entreprise E.P Climbing propose l'offre économique la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de l'entreprise E.P Climbing, pour des fournitures d'éléments de protections obligatoires du mur d'escalade pour un montant total de 3 273.95€ HT.

signé électroniquement le 30/05/2025,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

